

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1785**17 décembre 2002****SOMMAIRE**

Analytical Bioventures S.C.A., Luxembourg	85663	Kingreal Company S.A.H., Luxembourg	85674
Arare S.A.H., Luxembourg	85663	Kingreal Company S.A.H., Luxembourg	85674
Assurances Diederich S.A., Mamer	85645	(Le) Lapin S.A., Luxembourg	85664
Belauto S.A.	85680	Librairie Beim Kiosk, S.à r.l., Schifflange	85649
Centsimmo S.A., Luxembourg	85638	M.J.A. S.A., Luxembourg	85634
Challenger Holding S.A., Luxembourg	85664	Marcomard S.A.H., Luxembourg	85644
Chauffage & Sanitaire Thill Romain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	85644	(Laurent) Méret S.A.	85649
Co-Line Tools International, S.à r.l., Luxembourg .	85646	Mirtal S.A., Luxembourg	85644
Creaction International S.A., Luxembourg	85669	Mondia Consulting, S.à r.l., Luxembourg	85678
Cyber Fin, S.à r.l., Luxembourg	85664	Mores Pierre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	85647
Dynamic Systems S.A., Luxembourg	85655	Mores Pierre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	85647
Eksibest, S.à r.l., Altwies	85636	Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	85665
Ferven International Agropecuaria Holding S.A., Luxembourg	85670	Nutraceutical Research S.A., Luxembourg	85673
Ferven International Agropecuaria Holding S.A., Luxembourg	85670	Owen International S.A., Luxembourg	85636
Fiem Holding S.A., Luxembourg	85671	Pierdal S.A., Steinfort	85670
Figestor S.A., Luxembourg	85679	Polyma S.A., Mondercange	85669
First Equity, S.à r.l., Luxembourg	85634	Premuda International S.A.H., Luxembourg	85675
Flat Steel Invest Holding S.A., Luxembourg	85641	PSN Immobilière, S.à r.l., Dudelange	85646
Flour S.A.H., Luxembourg	85671	Realstar Healthcare, S.à r.l., Luxembourg	85667
Flour S.A.H., Luxembourg	85671	Rupelzand International S.A., Luxembourg	85680
FMC Finance II, S.à r.l., Luxembourg	85670	Saint Clair International S.A., Luxembourg	85669
Fondal S.A., Luxembourg	85680	Saint Clair International S.A., Luxembourg	85669
FPL, Financial Planner Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	85657	Saint Hilaire Finance S.A., Luxembourg-Kirchberg	85649
Global Tech, S.à r.l., Luxembourg	85680	Sans Despartir S.A., Luxembourg-Kirchberg	85646
Goldman Sachs 1 Mezzanine Partners II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	85669	Sans Despartir S.A., Luxembourg-Kirchberg	85646
Goldman Sachs 2 Mezzanine Partners II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	85663	Secural S.A., Luxembourg	85640
Holiday & Leisure S.A., Luxembourg	85649	Secural S.A., Luxembourg	85641
Homefield S.A.H., Luxembourg	85647	Security Capital U.S. Realty Management Holdings S.A., Luxembourg	85669
I.L.H. S.A., International Lux Holding S.A.	85648	Shoe Global S.A., Luxembourg-Kirchberg	85648
Immobilière du Moulin S.A., Luxembourg	85663	Siderco S.A., Luxembourg	85648
Intervalor S.A.H., Luxembourg	85668	Soluxemco S.A., Luxembourg	85679
Investment So.Te.Co. International S.A., Luxembourg	85672	Soluxemco S.A., Luxembourg	85679
Jumatt Lux S.A., Strassen	85670	Speedlingua S.A., Luxembourg	85650
		Speedlingua S.A., Luxembourg	85654
		Start'Up Tools S.A.	85645
		Tricon International Participations, S.à r.l., Luxembourg	85655
		Verbeke Luxembourg S.A., Dippach	85647

M.J.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 54.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 septembre 2002

L'Assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes. En remplacement l'assemblée générale décide de nommer à l'unanimité des voix la société LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe au poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats pour une durée d'une année. Les mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social 2002 en l'année 2003.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Alain Gorge, demeurant à L-5378 Uebersyren, 12, Am Pratel, Administrateur-Délégué
- Madame Esther Pelles, demeurant à L-5378 Uebersyren, 12, Am Pratel, Administrateur-Délégué
- Monsieur Henri Pelles, demeurant à 611/2 Eilat (Israël).

Commissaire aux comptes

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

A. Gorge / E. Pelles.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86127/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FIRST EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.887.

In the year two thousand and two, on the thirty-first day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FIRST EQUITY, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 79.887, incorporated by deed of the undersigned notary on the 20th of December, 2000, published in the Luxembourg Mémorial C number 611 of the 8th of August 2001.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares, with a nominal value of EUR 25.- each, representing the whole capital of the company (with an amount of EUR 12,500.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
2. Appointment of Mr. Frederik Edwall, as liquidator and determination of his powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mr. Frederik Edwall, residing at Strawinskylaan 905, 1077 XX Amsterdam.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their share holding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary adminis-

trative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un octobre
Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence
Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRST EQUITY, S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.887, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 611 du 8 août 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq cents (500) actions, avec une valeur nominale de EUR 25,- chacune, représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12.500,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
 2. Nomination de M. Fredrik Edwall, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

M. Fredrik Edwall, demeurant à Strawinskylaan 905, 1077 XX Amsterdam.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

J. Elvinger.

(86179/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

OWEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.100.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2002

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix la démission de Monsieur Luc Casteels de son poste d'administrateur et lui donne entière décharge pour l'exercice de sa fonction jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme à l'unanimité des voix en remplacement de Monsieur Luc Casteels, Madame Munoz Marie-Jeanne demeurant à B-1060 Bruxelles, 96, rue de Bosnie. Elle termine le mandat de Monsieur Casteels qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2003.

L'assemblée nomme à l'unanimité des voix responsable de la gestion journalière et administrateur-délégué Monsieur Samir Urbani demeurant à B-1060 Bruxelles, 50, rue Bosquet.

La société sera valablement engagée par la signature unique et individuelle de Monsieur Samir Urbani, administrateur-délégué.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix la démission du commissaire aux comptes et lui donne entière décharge pour l'exercice de sa fonction jusqu'à ce jour.

En remplacement l'assemblée nomme au poste de commissaire aux comptes la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Samir Urbani, Administrateur-délégué, demeurant à B-1060 Bruxelles, rue Bosquet, 50
- Monsieur Luc Vuerings, demeurant à B-1520 Lembeek, Chaussée de Mons, 54
- Madame Marie-Jeanne Munoz, demeurant à B-1060 Bruxelles, rue de Bosnie, 96.

Commissaire aux comptes

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Les mandats expirent lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la OWEN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86128/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

EKSIBEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Ernest Krier, administrateur de société, demeurant à L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf,
- 2) Madame Iryna Yedemska, employée privée, demeurant à L-1526 Luxembourg, 49, Val Fleuri.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'intermédiation en matière de propositions d'assurances de tout genre conformément aux dispositions de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et notamment par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs agents d'assurances agréés conformément aux dispositions de l'article 103 de la même loi.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de EKSIBEST, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Altwies.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont par contre cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V.- Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2002.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Ernest Krier, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
2) Madame Iryna Yedemska, préqualifiée quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Ernest Krier, administrateur de société, demeurant à L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf, lequel pourra valablement engager la Société par leur seule signature.
- 2) Le siège social de la Société est établi à L-5671 Altwies, 12, rue de Filsdorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Krier, I. Yedemska, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 137S, fol. 6, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(86176/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

CENTSIMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Sabine Perrier, directeur Fondée de Pouvoir, demeurant à Thionville-Elange.
2. Monsieur Jean-Paul Goerens, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, G.D. du Luxembourg, ici dûment représenté par Madame Sabine Perrier, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CENTSIMMO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront devenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 4. L'objet de la société est l'acquisition, la vente, la construction, la location en toute forme, le développement, le financement, la mise en valeur, la promotion et l'exploitation d'immeubles et de terrains aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger .

La société peut exécuter, promouvoir et développer, soit elle-même directement, soit indirectement par les entreprises dans lesquelles elle détient des participations, soit par tout autre mode, ces activités comme intermédiaire, commissionnaire ou agent. La société peut prêter tous services connexes ou complémentaires aux dites activités ou de nature à favoriser la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société peut encore s'intéresser par voie d'apport, de prises de participations ou autrement à toutes entreprises ou sociétés poursuivant, en tout ou partie, un objet identique, analogue, similaire ou complémentaire au sien ou de nature à favoriser ou faciliter, soit directement ou indirectement, la réalisation ou l'extension de son objet social.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital de la société est fixé à EURO 75.000,- (soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EURO 100,- (cent euros) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée ou par les statuts de la société, à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions de la loi.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs et confier la direction de toutes les affaires ou d'une branche spécifique de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spécifiques pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non. Il peut aussi, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, nommé administrateur-délégué.

Art. 10. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes auxquelles ces pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 11. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, le premier jeudi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité ou dans tout autre lieu décidé par le conseil d'administration.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et prendra des décisions sur toutes questions qui lui auront été soumises régulièrement.

Art. 14. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils énoncent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve obligatoire aura atteint le dixième du capital souscrit. Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale. L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi pour une modification des statuts.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et rémunération.

Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Souscriptions - paiements

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit (EURO)</i>	<i>Capital libéré (EURO)</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. Sabine Perrier, prédésignée	37.500	37.500	375
2. Jean-Paul Goerens, prédésigné	37.500	37.500	375
	75.000	75.000	750

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EURO 75.000.- (soixante-quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois en 2004.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.820.- (mille huit cent vingt euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean-Paul Goerens, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg,
 - b) Madame Sabine Perrier, fondée de pouvoir, demeurant à F-Thionville-Elange, 5, Chemin du Colombier,
 - c) Madame Colette Wohl, Corporate Assistant, demeurant à Bertrange, 6 rue des Primevères.
3. Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:
FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIÉS, 134, rte d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen.
4. Le siège de la société est fixé à Luxembourg, 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2008.
6. Le conseil d'administration est autorisé à élire en son sein un administrateur délégué en vertu de l'article 60 de la Loi régissant les sociétés commerciales et de l'article 9 des présents statuts.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: S. Perrier, A. Schwachtgen.
Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 19, case 6. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(86170/230/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SECURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.302.

L'an deux mille deux, le cinq novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECURAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 26.302, constituée suivant acte reçu le 17 juillet 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, page 16966 de 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 12.500.000,- (douze millions cinq cent mille euros) à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), par remboursement aux actionnaires.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Modification de l'article 4 (durée) des statuts.

4. Suppression de l'article 13 des statuts.

5. Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts.

6. Modification de l'article 16 (année sociale) des statuts.

7. Renumerotation des articles des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 12.500.000,- (douze millions cinq cent mille euros) à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délaï de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement

effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le montant du capital social souscrit est de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale ordinaire se réunira le deuxième mercredi du mois de septembre à 14.00 heures dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier juillet d'une année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts et de renuméroter en conséquence les articles qui suivent. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Mangen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 136S, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

J. Elvinger.

(86180/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SECURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.302.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(86181/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FLAT STEEL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 81.012.

In the year two thousand and two. On the fifteenth of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company FLAT STEEL INVEST HOLDING, S.A., with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 81.012, incorporated by deed of the undersigned notary on the 1st of February 2001, published in the Mémorial C number 868 of the 11th of October 2001, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 9th of May 2001, published in the Mémorial C number 1080 of the 28th of November 2001.

The meeting- is opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mrs. Danièle Rehlinger, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having, thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the Company's subscribed capital by USD 1,800,000.- in order to raise it from the amount of USD 1,220,000.- to USD 3,020,000.- by the issue of 1,800 new shares with a par value of USD 1,000.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Subscription of 1,350 new shares, i.e. 75%, with a par value of USD 1,000.- each by the majority shareholder, the company AL EZZ GROUP HOLDING COMPANY FOR INDUSTRY AND INVESTMENT (EZZ INDUSTRIES), an Egyptian joint stock company with registered office at 8, Al Sad Al Aali Street, Dokki, Giza, Egypt.

3) Subscription of 450 new shares, i.e. 25%, with a par value of USD 1,000.- each by the minority shareholder, the company DANFLAT INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg company with registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association.

II.- The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of USD 1,800,000.- (one million, eight hundred thousand dollars of the USA), in order to raise it from its present amount of USD 1,220,000.- (one million two hundred and twenty thousand dollars of the USA) to USD 3,020,000.- (three million twenty thousand dollars of the USA), by the issue of 1,800 (one thousand eight hundred) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand dollars of the USA) each.

1,350 (one thousand three hundred and fifty) new shares have been subscribed: and paid in to the extent of USD 870,000.- (eight hundred and seventy thousand dollars of the USA) by contribution in cash by the majority shareholder, the company AL EZZ GROUP HOLDING COMPANY FOR INDUSTRY AND INVESTMENT (EZZ INDUSTRIES), an Egyptian joint stock company with registered office at 8, Al Sad Al Aali Street, Dokki, Giza, Egypt;

450 (four hundred and fifty) new shares have been subscribed and paid in to the extent of USD 290,000.- (two hundred and ninety thousand dollars of the USA) by contribution in cash by the minority shareholder, the company DANFLAT INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg company with registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Both contributions in cash of the total amount of USD 1,160,000.- (one million one hundred and sixty thousand dollars of the USA) have been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company FLAT STEEL INVEST HOLDING S.A.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The corporate capital is set at USD 3,020,000.- (three million twenty thousand dollars of the USA), represented by 3,020 (three thousand and twenty) shares of USD 1,000.- (one thousand dollars of the USA) each.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about twenty thousand six hundred euro.

The amount of the increased capital is valued at 1,800,000.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning. of this document.

The document having been read to the appearers, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and, residence, the appeasers have signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appeasers and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux. Le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme FLAT STEEL INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.012, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} février 2001, publié au Mémorial C numéro 868 du 11 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1080 du 28 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Rehlinger, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital à concurrence de USD 1.800.000,- pour le porter de USD 1.220.000,- à USD 3.020.000,- par l'émission de 1.800 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription de 1.350 actions nouvelles, soit 75%, d'une valeur nominale de USD 1.000 chacune par l'actionnaire majoritaire, la société AL EZZ GROUP HOLDING COMPANY FOR INDUSTRY AND INVESTMENT (EZZ INDUSTRIES), une société anonyme égyptienne avec siège à 8, A1 Sad A1 Aali Street, Dokki, Giza, Egypte.

3) Souscription de 450 actions nouvelles, soit 25%, d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune par l'actionnaire minoritaire, la société DANFLAT INTERNATIONAL S.A., une société luxembourgeoise avec siège à 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de USD 1.800.000,- (un million huit cent mille dollars des USA), pour le porter de son montant actuel de USD 1.220.000,- (un million deux cent vingt mille dollars des USA) à USD 3.020.000,- (trois millions vingt mille dollars des USA), par l'émission de 1.800 (mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars des USA) chacune.

1.350 (mille trois cent cinquante) actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées à concurrence de USD 870.000,- (huit cent soixante-dix mille dollars des USA) par versement en espèces par l'actionnaire majoritaire, la société AL EZZ GROUP HOLDING COMPANY FOR INDUSTRY AND INVESTMENT (EZZ INDUSTRIES), une société anonyme égyptienne avec siège à 8, A1 Sad A1 Aali Street, Dokki, Giza, Egypte;

450 (quatre cent cinquante) actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées à concurrence de USD 290.000,- (deux cent quatre-vingt-dix mille dollars des USA) par versement en espèces par l'actionnaire minoritaire, la société DANFLAT INTERNATIONAL S.A., une société luxembourgeoise avec siège à 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Les deux versements en espèces d'un montant total de USD 1.160.000,- (un million cent soixante mille dollars des USA) ont été prouvés au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société FLAT STEEL INVEST HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} Alinéa.** Le capital social est fixé à USD 3.020.000,- (trois millions vingt mille dollars des USA), représenté par 3.020 (trois mille vingt) actions de USD 1.000,- (mille dollars des USA) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ vingt mille six cents euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à la somme de 1.800.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, D. Sana, D. Rehlinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2002, vol. 520, fol. 75, case 8. – Reçu 18.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 novembre 2002.

J. Seckler.

(86207/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

MIRTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.569.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg A.C. le 7 novembre 2002, volume 14CS, folio 96, case 9, que la société MIRTAL S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

(86178/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

MARCOMARD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.287.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

E. Schlessler.

(86183/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**CHAUFFAGE & SANITAIRE THILL ROMAIN, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair Chêne.
R. C. Luxembourg B 65.571.

Assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2002

L'an deux mille deux, le six novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Romain Thill, maître-installateur, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne, agissant en sa qualité d'unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle CHAUFFAGE & SANITAIRE THILL ROMAIN, S.à r.l., avec siège social à L-4061 Esch-sur-Alzette, (R.C. N° B 65.571), constituée suivant acte notarié du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C N° 741 du 14 octobre 1998.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 4 mai 2000, au Mémorial C page 33613/2000.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

Augmentation de capital de EUR 37.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 49.500,- par un versement en espèces.

Suite à ce changement l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-) représenté par cent parts sociales de quatre cent quatre-vingt quinze euros (EUR 495,-) chacune, entièrement libérées et souscrit par le comparant, Monsieur Romain Thill, préqualifié.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Thill, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2002, vol. 882, fol. 78, case 1. – Reçu 370 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 21 novembre 2002.

G. D'Huart

Notaire

(86193/207/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

ASSURANCES DIEDERICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.
R. C. Luxembourg B 82.342.

Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2002

L'an deux mille deux, le six novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ASSURANCES -DIEDERICH S.A., avec siège à Hagen, constituée suivant acte notarié du 28 mai 2001, publié au Mémorial C N° 1172 du 15 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Hoscheit; employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à Hagen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège et modification de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Hagen à Mamer.

L'adresse du siège est: L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

Suite à ce changement, l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. alinéa 2. Le siège social de la société est établi à Mamer. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Diederich, A.-M. Hoscheit, J. Quintus-Claude, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2002, vol. 882, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 novembre 2002.

G. d'Huart

Notaire

(86184/207/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

START'UP TOOLS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.536.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 novembre 2002, que la Fiduciaire I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme START'UP TOOLS S.A. à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Bertrange, le 8 novembre 2002.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86192/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

PSN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 67, rue des Mouleurs.
R. C. Luxembourg B 79.621.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86186/740/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

CO-LINE TOOLS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 52.645.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86187/740/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SANS DESPARTIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 55.488.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(86198/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SANS DESPARTIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 55.488.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(86199/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SANS DESPARTIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 55.488.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 novembre 2002 que les administrateurs sortants M. Filippo di San Germano, Mme Cristina di San Germano et M. Gérard Muller ainsi que le Commissaire aux Comptes sortant, M. Marco Ries, sont reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 95, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86201/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

MORES PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean-Jaurès.
R. C. Luxembourg B 78.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2002, vol. 325, fol. 87, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2002.

GILBERT BERNABEI & FILS, Société Civile

Signature

(86202/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

MORES PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean-Jaurès.
R. C. Luxembourg B 78.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2002, vol. 325, fol. 87, case 4/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2002.

GILBERT BERNABEI & FILS, Société Civile

Signature

(86203/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

HOMEFIELD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.387.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86189/740/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

VERBEKE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach.
R. C. Luxembourg B 26.555.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2002

Il résulte de la réunion que:

- Monsieur Eduard Verbeke, administrateur de sociétés, demeurant à B-9700 Kruishoutem
 - Madame Nicole Cauberghé, administrateur de sociétés, demeurant à B-9700 Kruishoutem
- ont été désignés comme membre du Conseil d'Administration en remplacement de:
- A. VERBEKE EN ZONEN S.A., société anonyme de droit belge, Industriepark Noord, B-8700 Tielt
 - AVS TIELT S.A., société anonyme de droit belge, Industriepark Noord, B-8700 Tielt

Le Conseil d'Administration se compose dès lors des membres suivants:

- Eduard Verbeke, administrateur de sociétés, demeurant à B-9700 Kruishoutem
- Nicole Cauberghé, administrateur de sociétés, demeurant à B-9700 Kruishoutem
- Olivia Verbeke, administrateur de sociétés, demeurant à B-9700 Kruishoutem

Le mandat des administrateurs est donné pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86191/799/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

I.L.H. S.A., INTERNATIONAL LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.246.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 novembre 2002, que la Fiduciaire I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme I.L.H. S.A. à L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 novembre 2002, que la société DUSTIN INVEST INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme I.L.H. S.A.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

DUSTIN INVEST INC

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 novembre 2002, que la société CHANNEL HOLDINGS INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme I.L.H. S.A.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

CHANNEL HOLDINGS INC

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 7 novembre 2002, que la société NOMAD INTERNATIONAL CORP. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société anonyme I.L.H. S.A.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

NOMAD INTERNATIONAL CORP.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86194/999/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SHOE GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.261.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(86200/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SIDERCO S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 75.009.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2002, vol. 520, fol. 75, case 7:

I.- Que la société anonyme SIDERCO S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 75.009, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 507 du 17 juillet 2000.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2002.

J. Seckler.

(86205/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

LAURENT MERET S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.695.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 25 novembre 2002, que la Fiduciaire I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme LAURENT MERET S.A. à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Bertrange, le 26 novembre 2002.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 25 novembre 2002, que Monsieur Jean-Marie Detourbet démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme LAURENT MERET S.A.

Bertrange, le 26 novembre 2002.

J.-M. Detourbet.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 25 novembre 2002, que Madame Brigitte Siret démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme LAURENT MERET S.A.

Bertrange, le 26 novembre 2002.

B. Siret.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 25 novembre 2002, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme LAURENT MERET S.A.

Bertrange, le 26 novembre 2002.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86195/999/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SAINT HILAIRE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 79.517.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(86197/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

LIBRAIRIE BEIM KIOSK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 192, Cité Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 67.632.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2002, vol. 325, fol. 87, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2002.

GILBERT BERNABEI & FILS, Société Civile

Signature

(86204/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

HOLIDAY & LEISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.435.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour HOLIDAY & LEISURE S.A.

Signature

(86227/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**SPEEDLINGUA S.A., Société Anonyme,
(anc. SMART INFORMATIQUE S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 88.696.

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SMART INFORMATIQUE S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire sous-signé, en date du 14 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1484 du 15 octobre 2002.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.00 heures par Maître Juliette Mayer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme président et désignant Maître Lucile Makhlouf, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur, Mademoiselle Peggy Olinger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société en SPEEDLINGUA S.A.;

2. Modification de l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement de nom;

3. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, au montant de EUR 37.640,- (trente-sept mille six cent quarante euros), représenté par les 3.200 (trois mille deux cents) actions existantes de catégorie A et par l'émission de 564 (cinq cent soixante-quatre) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), avec une prime d'émission d'un montant de EUR 29.360,- (vingt-neuf mille trois cent soixante euros), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

4. Souscription et libération des 564 (cinq cent soixante-quatre) actions supplémentaires de catégorie A de la Société par la société RED CEDAR HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, par un apport en numéraire s'élevant à EUR 5.640,- (cinq mille six cent quarante euros), avec paiement d'une prime d'émission de EUR 29.360,- (vingt-neuf mille trois cent soixante euros);

5. Modification des alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social prévue;

6. Modifications des pouvoirs et des modalités de délibération du conseil d'administration:

6.1. Modification des pouvoirs du conseil d'administration:

6.1.1. Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites d'un capital autorisé d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros)

6.1.2. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter le capital autorisé prévu;

6.2. Modifications des modalités de délibération du conseil d'administration;

6.2.1. Participation aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique;

6.2.2. Attribution d'une voix prépondérante au président du conseil d'administration en cas de partage des voix;

6.2.3. Modification de l'article 12 des Statuts de la Société et insertion de deux alinéas supplémentaires afin de refléter les changements prévus;

7. Création d'un poste d'administrateur supplémentaire et nomination de M. Martin Velasco en qualité d'administrateur de la Société;

8. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer le nom de la Société de SMART INFORMATIQUE S.A. en SPEEDLINGUA S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires résout de modifier l'article 1^{er} des Statuts de la Société afin de refléter le changement de nom de la société.

Par conséquent, l'article 1^{er} des Statuts est remplacé par le libellé suivant:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois qui continuera sous le nom de SPEEDLINGUA S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 5.640,- (cinq mille six cent quarante euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, au montant de EUR 37.640,- (trente-sept mille six cent quarante euros) représenté par les 3.200 (trois mille deux cents) actions existantes de catégorie A et par l'émission de 564 (cinq cent soixante-quatre) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 29.360,- (vingt neuf mille trois cent soixante euros), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de faire émettre par la Société 564 (cinq cent soixante-quatre) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les 3.200 (trois mille deux cents) actions de catégorie A existantes, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 29.360,- (vingt neuf mille trois cent soixante euros).

Souscription et libération

Le président rappelle que la société de droit luxembourgeois RED CEDAR HOLDING S.A. souhaite devenir actionnaire de la Société.

1. Intervient Maître Juliette Mayer, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandatée par la société RED CEDAR HOLDING S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, en vertu d'une procuration donnée le 4 novembre 2002, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire, annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée RED CEDAR HOLDING S.A. 564 (cinq cent soixante-quatre) actions de catégorie A nouvellement émises par la Société, d'une valeur totale de EUR 5.640,- (cinq mille six cent quarante euros) avec une prime d'émission de EUR 29.360,- (vingt-neuf mille trois cent soixante euros) et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en numéraire de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros).

Cette souscription est réalisée conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Sur quoi, l'assemblée des actionnaires décide d'accepter lesdites souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les 564 (cinq cent soixante-quatre) nouvelles actions de catégorie A entièrement libérées à la société RED CEDAR HOLDING S.A.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de l'apport de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) a été transféré à la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société sont remplacés par le texte suivant:

«**Alinéas 1 et 2.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 37.640,- (trente-sept mille six cent quarante euros), représenté par 3.764 (trois mille sept cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, intégralement libérées.

Les 3.764 actions (trois mille sept cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune consistent en 3.764 actions ordinaires intégralement libérées («actions de catégorie A»).

Sixième résolution

1. L'assemblée des actionnaires décide de modifier les pouvoirs du conseil d'administration et autorise le conseil d'administration de la Société à augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Par conséquent, un alinéa supplémentaire est inséré dans l'article 5 des Statuts de la Société, dont le libellé est le suivant:

«**Alinéa 6.** Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, qui pourront consister en différentes catégories d'actions. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé pendant cinq ans à partir de la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2002.»

2. L'assemblée décide de modifier les modalités de délibérations du conseil d'administration et attribue une voix prépondérante au président du conseil d'administration en cas de partage des voix.

3. L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser la participation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique.

4. Par conséquent, l'article 12 des Statuts de la Société est modifié afin d'y insérer deux alinéas supplémentaires dont les libellés sont les suivants:

«**Alinéa 8.** En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.»

«**Alinéa 9.** Tout administrateur pourra participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion pourra également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

Septième résolution

L'assemblée décide de créer un poste supplémentaire d'administrateur et de nommer Monsieur Martin Velasco, administrateur de sociétés, résidant à CH-1253 Vandoeuvres-GE, 46, route de Meinier, en qualité d'administrateur de la Société.

Son mandat prendra fin à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance à 12.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and two, on the thirteenth of November.

Before Maître Léon Thomas, called Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company SMART INFORMATIQUE S.A., having its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, hereafter referred to as «the Company», constituted by a deed of Maître Marthe Thyes-Walch, notary public residing in Luxembourg, acting as deputy for the undersigned notary, dated on August 14th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated October 15, 2002 number 1484.

The extraordinary general meeting is opened at 12.20 p.m. by Maître Juliette Mayer, avocat, demeurant à Luxembourg, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman, and appointing Maître Lucile Makhoulouf, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mrs. Peggy Olinger, private employee, residing in Luxembourg. These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 32,000.- (thirty-two thousand euro) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into SPEEDLINGUA S.A.;
2. Amendment of the article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of name;
3. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 32.000.- (thirty-two thousand euro) represented by 3,200 (three thousand two hundred) category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euro) each, to the amount of EUR 37,640.- (thirty-seven thousand six hundred and forty euro) represented by the existing 3,200 (three thousand two hundred) category A shares and by the issue of 564 (five hundred and sixty-four) new category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euro) each having the same rights and obligations as the existing shares with a total share premium of EUR 29,360.- (twenty-nine thousand three hundred and sixty euro);

4. Subscription and payment of the 564 (five hundred and sixty-four) additional category A shares of the Company by the company RED CEDAR HOLDING S.A., having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, by a contribution in cash amounting to EUR 5,640.- (five thousand six hundred and forty euro), and payment of a total share premium of EUR 29,360.- (twenty-nine thousand three hundred and sixty euro);

5. Amendment of the paragraphs 1 and 2 of the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

6. Amendments of the powers and of the modes of deliberation of the board of directors of the Company:

- 6.1. Amendment of the powers of the board of directors:

- 6.1.1. Authorization to the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of an authorized capital amounting to EUR 1,000,000.- (one million euro);

6.1.2. Amendment of the article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the expected authorized capital;

6.2. Amendments of the modes of deliberation of the board of directors;

6.2.1. Participation of the meeting of the board of directors by conference call;

6.2.2. Attribution of a casting vote to the chairman of the board of directors in case of equality of the votes;

6.2.3. Amendments of the article 12 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the expected modifications;

7. Creation of an additional post of director and appointment of Mr. Martin Velasco as director of the Company;

8. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to change the name of the Company from SMART INFORMATIQUE S.A. to SPEEDLINGUA S.A.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to amend the article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of name.

Consequently, the article 1 of the articles of incorporation is replaced by the following wording:

«**Art. 1.** There exists a Luxembourg company in the form of a Société anonyme continuing under the name of SPEEDLINGUA S.A.»

Third resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,640.- (five thousand six hundred and forty euro) so as to bring it from its present amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand euro) represented by 3,200 (three thousand two hundred) category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euro) each, to the amount of EUR 37,640.- (thirty-seven thousand six hundred and forty euro) represented by the existing 3,200 (three thousand two hundred) category A shares and by the issue of 564 (five hundred and sixty-four) new category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euro) each having the same rights and obligations as the existing shares, with a total share premium of EUR 29,360.- (twenty-nine thousand three hundred and sixty euro).

Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves to cause the Company to issue 564 (five hundred and sixty-four) new category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, having the same rights and obligations as the 3,200 (three thousand two hundred) existing shares, with a total share premium of EUR 29,360.- (twenty-nine thousand three hundred and sixty euro).

Subscription and Payment

The chairman reminds that RED CEDAR HOLDING S.A., a company existing under the Luxembourg laws wish to become the shareholder of the Company.

1. There appeared Maître Juliette Mayer, previously named, acting first in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company RED CEDAR HOLDING S.A., with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, by virtue of a power of attorney given on November 4th, 2002, which power of attorney after have been signed ne varietur by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed RED CEDAR HOLDING S.A. 564 (five hundred and sixty-four) newly issued category A shares of the Company with a total value of EUR 5,640.- (five thousand six hundred and forty euro) with a total share premium of EUR 29,360.- (twenty-nine thousand three hundred sixty euro) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 35,000.- (thirty-five thousand euro).

This subscription is realised according to the law of August 10th 1915 on commercial companies. Thereupon, the general meeting resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot the 564 (five hundred and sixty-four) new category A fully paid-up shares to the company RED CEDAR HOLDING S.A.

It results from a bank certificate that the amount of the contribution for EUR 35,000.- (thirty-five thousand euro) has been transferred to the Company.

Fifth resolution

The shareholders' meeting resolves to amend the paragraphs 1 and 2 of the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the paragraphs 1 and 2 of the article 5 of the articles of incorporation of the Company is replaced by the following text:

«**Paragraphs 1 and 2.** The subscribed capital of the company is set at EUR 37,640.- (thirty-seven thousand six hundred and forty euro) represented by 3,764 (three thousand seven hundred and sixty-four) shares with a par value of EUR 10.- (ten euro) each, which have been entirely paid in.

The 3,764 (three thousand seven hundred and sixty-four) shares with a par value of EUR 10.- (ten euro) each consist in 3,764 (three thousand seven hundred and sixty-four) fully paid-in ordinary shares (the «A shares».)»

Sixth resolution

1. The shareholder's meeting decides to amend the powers of the board of directors and authorises the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital amounting to EUR 1,000,000.- (one million euro) according to the provisions of article 32 of the law of August 10th 1915 on commercial companies.

Consequently, an additional paragraph is inserted in the article 5 of the article of incorporation which wording is as following:

«**Paragraph 6.** The authorized capital of the company is set at EUR 1,000,000.- (one million euro) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten euro) each, which may consist in different classes of shares.

The board of directors is allowed to increase the subscribed share capital within the limits of the authorized capital during five years after the date of publication of the extraordinary general meeting of November 13th, 2002.»

2. The shareholder's meeting decides to amend the modes of deliberation of the board of directors and attributes a casting vote to the chairman of the board of directors in case of equality of the votes.

3. The shareholders' meeting decides to authorize the participation of the meeting of the board of directors by conference call.

4. Consequently, the article 12 of the article of incorporation of the Company is amended in order to insert two additional paragraphs which wordings are as following:

«**Paragraph 8.** In case of equality votes, the president of the board of directors has a casting vote.»

«**Paragraph 9.** Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Seventh resolution

The shareholder's meeting decides to create an additional post of director and to appoint Mr. Martin Velasco, companies director, residing in CH-1253 Vandoeuvres-GE, 46, route de Meinier, as director of the Company.

The term of his office shall end at the end of the next annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and four.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 12.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks French, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Signé: J. Mayer, L. Makhlouf, P. Olinger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 16, case 1. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 novembre 2002.

T. Metzler.

(86214/222/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SPEEDLINGUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 novembre 2002.

Signature.

(86224/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

DYNAMIC SYSTEMS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 19.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 novembre 2002. T. Metzler.
(86208/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.447.

In the year two thousand and two, on the thirty-first of October.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TRICON RESTAURANTS INTERNATIONAL LTD, having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,
here represented by Mr. Olivier Ferres, juriste, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy established under private seal in October 2002

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy holder appointed Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole partner of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 73.447, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of December 20, 1999 published in the Mémorial, Recueil C n°178 of February 29, 2000 and whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary of March 30, 2000 published in the Mémorial, Recueil C n° 539 of July 27, 2000.

II. The Company's share capital is set at one hundred eighty two million six hundred seventy two thousand five hundred Euros (EUR 182,672,500.-) divided into seven million three hundred and six thousand nine hundred (7,306,900) shares of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by one billion three hundred ninety-four million six hundred twenty thousand Euros (EUR 1,394,620,000.-) to raise it from its present amount of one hundred eighty two million and six hundred seventy two thousand five hundred Euros (EUR 182,672,500.-) to one billion five hundred seventy-seven million two hundred ninety-two thousand five hundred Euros (EUR 1,577,292,500.-) by creation and issue of fifty-five million seven hundred eighty-four thousand eight hundred (55,784,800) new shares of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon TRICON RESTAURANTS INTERNATIONAL Ltd. prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to fifty-five million seven hundred eighty-four thousand eight hundred (55,784,800) new shares and pay them fully up in the amount of one billion three hundred ninety-four million six hundred twenty thousand Euros (EUR 1,394,620,000.-), by contribution in kind of six thousand (6,000) shares of KENTUCKY FRIED CHICKEN GLOBAL B.V., representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital of KENTUCKY FRIED CHICKEN GLOBAL B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands having its registered seat at Koningslaan 34, 1075 AD Amsterdam, The Netherlands, inscribed at the Commercial Register of Amsterdam under number 32.076.113, which are hereby transferred to and accepted by TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l. at the value of one billion three hundred ninety-four million six hundred twenty thousand Euros (EUR 1,394,620,000.-) corresponding to the Euro counter-value of one billion three hundred fifty-four million United States Dollars (USD 1,354,000,000.-) at the exchange rate of October 21, 2002 of 1 USD=1.03 EUR.

Proof of the existence and value of such shares has been given to the undersigned notary by a declaration issued by KENTUCKY FRIED CHICKEN GLOBAL B.V.

The said declaration after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

Further to this, the management of KENTUCKY FRIED CHICKEN GLOBAL B.V., has declared that it will accomplish all formalities to transfer legal ownership of the shares to TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at one billion five hundred seventy-seven million two hundred ninety-two thousand five hundred Euros (EUR 1,577,292,500.-) divided into sixty-three million ninety-one thousand seven hundred (63,091,700) shares of twenty five Euros (EUR 25.-) each.»

Variable Rate Capital Tax Exemption Request

The parties refer, to what concerns the contribution tax, to article 4-2 of the Law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption the here above said contribution in kind representing 100% of the share capital of a company having its registered office and head office in the European Union (The Netherlands).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand five hundred Euros (EUR 6,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRICON RESTAURANTS INTERNATIONAL Ltd., avec siège social à Ugland House, P.O. Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par M. Olivier Ferres, juriste, avec adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le octobre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à.r.l., R.C. Luxembourg B 73.447, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 178 du 29 février 2000, lesquels statuts ont été amendé par un acte du notaire instrumentant en date du 30 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 539 du 27 Juillet 2000.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-deux million six cent soixante-douze mille cinq cent euros (EUR 182.672.500,-) divisé en sept millions trois cent six mille neuf cent (7.306.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un milliard trois cent quatre-vingt quatorze millions six cent vingt mille euros (EUR 1.394.620.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux millions six cent soixante-douze mille cinq cent euros (EUR 182.672.500,-) à un milliard cinq cent soixante-dix sept millions deux cent quatre vingt douze mille cinq cent euros (EUR 1.577.292.500,-) par la création et l'émission de cinquante-cinq millions sept cent quatre vingt quatre mille huit cent (55.784.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Libération

TRICON RESTAURANTS INTERNATIONAL Ltd, prédésignée, par son mandataire, déclare souscrire aux cinquante-cinq millions sept cent quatre vingt quatre mille huit cent (55.784.800) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant d'un milliard trois cent quatre-vingt quatorze millions six cent vingt mille euros (EUR 1.394.620.000,-) par apport en nature de six mille (6.000) parts sociales de la société KENTUCKY FRIED CHICKEN GLOBALB.V., représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de cette société, société de droit néerlandais, ayant son siège social a Koningslaan 34, 1075 AD Amsterdam, Pays Bas, inscrite au registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 32.076.113, lesquelles sont par la présente transférées à et acceptées par TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l. à la valeur d'un milliard trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent vingt mille euros (EUR 1.394.620.000,-) correspondant à la contre-valeur en euro de la somme d'un milliard trois cent cinquante quatre millions de Dollars des Etats Unis (USD 1.354.000.000,-) au taux de change du 21 octobre 2002 de 1 USD=1,03 EUR.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par KENTUCKY FRIED CHICKEN GLOBAL B.V.

Laquelle déclaration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

De plus, la gérance de KENTUCKY FRIED CHICKEN GLOBAL B.V., a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique des parts sociales à TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LTD, seront accomplies.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un milliard cinq cent soixante-dix sept million deux cent quatre vingt douze mille cinq cent euros (EUR 1.577.292.500,-) représenté par soixante trois millions quatre vingt et onze mille sept cents (63.091.700) parts sociales de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Les parties se réfèrent, en ce qui concerne le droit d'apport, à l'article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport, le prèdit apport en nature portant sur la participation à 100% du capital d'une société ayant son siège statutaire et de direction effectif sur le territoire d'un Etat membre (Pays-Bas).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cent euros (EUR 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 95, case 8.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

J. Elvinger.

(86210/211/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**FPL, FINANCIAL PLANNER LUXEMBOURG, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L- 2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.

STATUTEN

§ 1 - Name, Sitz und Geschäftsjahr

- (1) Der Name des Vereins lautet: FINANCIAL PLANNER LUXEMBOURG (FPL, A.s.b.l.).
- (2) Er hat seinen Sitz und seinen Verwaltung in Luxemburg, c/o SAL OPPENHEIM S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg (z.Hd. Dirk van den Berg).

§ 2 - Vereinszweck

- (1) Zweck des Vereins ist:
 - (a) die Unterstützung der Mitglieder bei der Berufsausübung mit der Vertretung der Interessen der Mitglieder auf gesellschaftlicher und politischer Ebene;
 - (b) Förderung der Standards und Etablierung der Berufsgruppen Financial Planner und Estate Planner am Finanzplatz Luxemburg im Sinne des § 4 Abs. 1 und 3;
 - (c) Zusammenarbeit mit Institutionen und Verbänden im Bereich des Financial Planning und Estate Planning und der rechts- und steuerberatenden Berufe.
- (2) Der Vereinszweck wird insbesondere durch Folgendes verwirklicht:
 - (a) Förderung des Ausbildungsniveaus der Mitglieder, insbesondere im Erb-, Gesellschafts- und Steuerrecht;
 - (b) Förderung der Vernetzung von Estate Planning und Financial Planning;
 - (c) Förderung des nationalen und internationalen Netzwerkes und Erfahrungsaustausch zwischen den Finanzdienstleistern;
 - (d) Insbesondere die Förderung der in dem § 2 Abs. 1 genannten Punkte.

§ 3 - Gemeinnützigkeit

- (1) Der Verein verfolgt im Rahmen seiner Tätigkeit gemäss § 2 dieser Satzung ausschliesslich und unmittelbar gemeinnützige Zwecke im Sinne des «Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif». Er ist selbstlos tätig und verfolgt nicht in einer Linie eigenwirtschaftliche Zwecke.
- (2) Die Mittel des Vereins sind ausschliesslich zu satzungsmässigen Zwecken zu verwenden. Eine Gewinnausschüttung an Vereinsmitglieder oder Dritte erfolgt nicht.
- (3) Niemand darf durch Vereinsausgaben, die dem Vereinszweck fremd sind, oder durch unverhältnismässig hohe Vergütungen begünstigt werden. Für den Ersatz von Aufwendungen ist, soweit nicht andere gesetzliche Bestimmungen anzuwenden sind, eine angemessene Entschädigung zu leisten. Im Einzelfall ist die Prüfung der Angemessenheit Sache des Vorstandes. Hier gilt einfache Stimmenmehrheit.
- (4) Bei Ausscheiden eines Mitglieds aus dem Verein oder bei Vereinsauflösung erfolgt keine Rückerstattung eingebrachter Vermögenswerte.
- (5) Eine Änderung des Vereinszwecks darf nur im Rahmen des «Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif» vorgegebenen Rahmens erfolgen.

§ 4 - Mitglieder

(1) Mitglieder des Vereins sind:

- a) Gründungsmitglieder;
- b) ordentliche Mitglieder;
- c) Ehrenmitglieder.

(2) Gründungsmitglieder sind die Personen, die laut Protokoll an der Gründungssitzung am 7. November 2002 in Luxemburg teilgenommen haben.

(3) Ordentliche Mitglieder können ausschliesslich Financial Planner und Estate Planner sein. Die Mitgliedschaft wird auf schriftlichen Antrag durch Beschluss des Vorstandes erworben. Financial Planner und Estate Planner sind Personen die CFP oder CEP sind bzw. den Abschluss eines dazu berechtigenden Studienganges nachweisen können oder eine gleichwertige Ausbildung abgeschlossen haben. Über die endgültige Mitgliedschaft entscheidet der Vorstand.

(4) Die Mitgliedschaft endet durch Austritt, Ausschluss oder Tod des Mitglieds. Der Austritt ist nur zum Ende des Vereinsjahrs möglich und muss schriftlich gegenüber dem Vorstand mit einer Frist von 2 Monaten zum 31. Dezember des Jahres erklärt werden.

(5) Der Vereinsausschluss erfolgt durch Beschluss des Vorstands, wenn ein Mitglied gegen das Ansehen und die Interessen des Vereins und den Satzungszweck vorsätzlich oder grob fahrlässig verstösst. Weiter kann ein Mitglied ausgeschlossen werden, wenn es trotz Mahnung mit seinem Beitrag für mehr als 3 Monate nach Fälligkeit der Rechnung im Rückstand bleibt. Dem Mitglied muss vor der Beschlussfassung durch den Vorstand Gelegenheit zur Rechtfertigung und Stellungnahme gegeben werden. Gegen den Beschluss des Ausschlusses kann das Mitglied Beschwerde einlegen, über die die nächste Mitgliederversammlung entscheidet. Bis dahin ruhen die Rechte und Pflichten des Mitglieds.

§ 5 - Organe des Vereins

(1) Die Organe des Vereins sind:

- a) die Mitgliederversammlung;
- b) der Vorstand.

(2) Auf Beschluss des Vorstands können weitere organisatorische Einrichtungen und Gliederungen, vor allem Ausschüsse mit besonderen Aufgaben geschaffen werden.

§ 6 - Mitgliederversammlung

(1) Der Mitgliederversammlung gehören alle Vereinsmitglieder an.

(2) Jedes Vereinsmitglied hat eine Stimme. Die Übertragung des Stimmrechts auf ein anderes Vereinsmitglied ist zulässig. Die Bevollmächtigung hat schriftlich zu erfolgen und ist für jede Mitgliederversammlung gesondert zu erteilen.

(3) Die Mitgliederversammlung findet mindestens einmal jährlich statt. Sie wird vom Vorstand unter Einhaltung einer Frist von 6 Wochen schriftlich in Form eines Briefes oder eines elektronischen Mediums (E-mail) unter Angaben der Tagesordnung einberufen. Die Frist beginnt mit dem auf die Absendung des Einladungsschreibens folgenden Tag, es gilt das Datum des Poststempels oder das Absendedatum der E-mail. Das Einladungsschreiben gilt dem Mitglied als zugegangen, wenn es an die letzte vom Mitglied dem Verein schriftlich bekannt gegebene Post- oder Emailadresse gerichtet ist.

(4) Eine ausserordentliche Mitgliederversammlung ist einzuberufen, wenn es das Vereinsinteresse erfordert oder wenn mindestens 10% aller Vereinsmitglieder dies schriftlich beim Vorstand verlangen. In diesem Fall hat der Vorstand binnen 6 Wochen eine ausserordentliche Mitgliederversammlung einzuberufen. Der Antrag der Mitglieder muss den gewünschten Tagesordnungspunkt sowie die Tagesordnung der Einberufung enthalten.

(5) Bei ordnungsgemässer Einladung ist die Mitgliederversammlung ohne Rücksicht auf die Anzahl der Erschienenen beschlussfähig. Beschlüsse werden grundsätzlich durch Handaufheben mit Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit gilt der Antrag als abgelehnt.

(6) Über die Auflösung des Vereins entscheidet die Mitgliederversammlung mit einer 2/3-Mehrheit aller Mitglieder. Sind diese in der Versammlung nicht anwesend, so ist eine 2. Versammlung einzuberufen. Wenn auch bei der 2. Versammlung nicht 2/3 der Mitglieder anwesend oder vertreten sind, so entscheiden 2/3 der anwesenden Mitglieder. Danach ist dieser Beschluss durch das Tribunal Civil staatl. zu genehmigen.

(7) Zu Satzungsänderungen sind 2/3 der Mitglieder erforderlich. Wenn 2/3 der Mitglieder in der Versammlung nicht anwesend sind, muss eine erneute Versammlung einberufen werden. Hierin können über Satzungsänderungen abgestimmt werden wenn mindestens 50% der Mitglieder anwesend sind und diese die Entscheidung mit einer 3/4-Mehrheit beschliessen. Wurde die Entscheidung nicht durch 2/3 der Mitglieder getroffen, ist diese Entscheidung durch das Tribunal Civil zu genehmigen.

(8) Zur Abwahl von Mitgliedern des Vorstands sind 3/4 der in der Mitgliederversammlung abgegebenen Stimmen mindestens die Mehrheit aller Vereinsmitglieder erforderlich.

§ 7 - Aufgaben der Mitgliederversammlung

(1) Die Mitgliederversammlung ist das oberste beschlussfassende Organ des Vereins.

(2) Die Mitgliederversammlung ist für alle Aufgaben zuständig, sofern diese nicht gemäss der Satzung einem anderen Vereinsorgan übertragen wurden.

(3) Die Mitgliederversammlung wählt aus der Reihe der Mitglieder den Vorstand. Gewählt sind die Personen, die die meisten der abgegebenen Stimmen auf sich vereinigen. Die Wahl findet geheim auf Stimmzetteln statt.

(4) Die Mitgliederversammlung kann Mitglieder des Vorstands abwählen.

(5) Die Mitgliederversammlung entscheidet über Anträge von Mitgliedern, die durch Vorstandsbeschluss ausgeschlossen werden sollen.

(6) Die Mitgliederversammlung nimmt den jährlich vorzulegenden Geschäftsbericht des Vorstands und den Prüfungsbericht des Rechnungsprüfers entgegen und erteilt dem Vorstand Entlastung. Den Mitgliedern sind die Jahresrechnung und der Jahresbericht zur Beschlussfassung über die Genehmigung und die Entlastung des Vorstands schriftlich bis 15 Tage vor der Versammlung vorzulegen. Sie bestellt einen Rechnungsprüfer, der weder dem Vorstand noch einem vom Vorstand berufenen Gremium angehören und auch nicht Angestellter des Vereins sein darf. Der Rechnungsprüfer hat die Buchführung einschliesslich Jahresabschluss zu prüfen und über das Ergebnis vor der Mitgliederversammlung zu berichten. Der Rechnungsprüfer hat Zugang zu allen Buchungs- und Rechnungsunterlagen des Vereins.

(7) Die Mitgliederversammlung hat Satzungsänderungen und die Vereinsauflösung zu beschliessen.

(8) Die Mitgliederversammlung entscheidet weiter über

- a) Gebührenbefreiungen;
- b) Aufgaben des Vereins;
- c) Genehmigung aller Geschäftsordnungen für den Vereinsbereich;
- d) Mitgliedsbeiträge;
- e) Satzungsänderungen;
- f) Wahl und Abwahl des Vorstands;
- g) Auflösung des Vereins;
- h) die Genehmigung des Budgets und der Konten/des Jahresabschlusses.

(9) Die Mitgliederversammlung kann über weitere Angelegenheiten beschliessen, die ihr vom Vorstand oder aus der Mitgliedschaft vorgelegt werden.

(10) Entscheidungen der Mitgliederversammlung werden schriftlich in Form eines Briefes oder eines elektron. Mediums (e-mail) an die nicht anwesenden Mitglieder, sowie an Dritte kommuniziert.

§ 8 - Vorstand

(1) Der Vorstand besteht aus:

- a) dem Vorsitzenden;
- b) dem Stellvertreter (Schriftführer);
- c) einem weiteren Stellvertreter;
- d) dem Kassierer;
- e) bis zu fünf Beisitzern.

(2) Die Amtszeit beträgt zwei Jahre, eine Wiederwahl ist möglich. Die jeweils gewählten Vorstandsmitglieder bleiben im Amt, bis Nachfolger gewählt sind.

(3) Eine Ämterhäufung auf eine Person des Vorstands wird zugelassen. Der Vorsitzende darf kein weiteres Amt im Vorstand innehaben.

(4) Der Vorstand kann beschliessen, dass in der jeweils nächsten Mitgliederversammlung Beisitzer in den Vorstand gewählt werden sollen (siehe oben).

(5) Der Vorstand beschliesst über alle Vereinsangelegenheiten, soweit sie nicht eines Beschlusses der Mitgliederversammlung bedürfen.

(6) Der Vorstand führt die Beschlüsse der Mitgliederversammlung aus.

(7) Der Verein wird gerichtlich und aussergerichtlich vom Vorstand vertreten, wobei jedes Vorstandsmitglied für sich allein vertretungsberechtigt ist.

(8) Der Vorstand tritt auf Verlangen eines Vorstandsmitglieds nach Absprache mit den anderen Vorstandsmitgliedern zusammen. Der Vorstand ist bei Anwesenheit von 3 Mitgliedern beschlussfähig, wobei entweder der Vorsitzende oder der Stellvertreter an der Vortandsitzung teilnehmen muss. Der Vorstand fasst Beschlüsse mit Stimmenmehrheit.

(9) Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden bzw. des Stellvertreters bei Abwesenheit des Vorsitzenden. Beschlüsse des Vorstands können bei Eilbedürftigkeit auch schriftlich oder telefonisch gefasst werden, wenn alle Vorstandsmitglieder ihre Zustimmung zu diesem Verfahren schriftlich oder telefonisch erklären. Schriftlich oder telefonisch gefasste Beschlüsse sind vom Schriftführer schriftlich niederzuschreiben und zusammen mit dem Vorsitzenden zu unterschreiben.

(10) Änderungen der Satzung, die von Gerichts-, Finanz- oder Aufsichtsbehörden aus formalen Gründen verlangt werden, kann der Vorstand von sich aus vornehmen und muss sie in der nächsten Mitgliederversammlung mitteilen.

(11) Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung.

(12) Der Vorstand ist berechtigt seine Befugnisse vertretungsweise auf ein anderes Mitglied zu übertragen.

(13) Der Vorstand führt das Namensregister der Mitglieder und sorgt für dessen ständige Aktualisierung.

§ 9 - Protokolle

Beschlüsse des Vorstands und der Mitgliederversammlung sind schriftlich zu protokollieren und den Mitgliedern auf Verlangen zur Einsicht zur Verfügung zu stellen. Sämtliche Protokolle sind von zwei Mitgliedern des Vorstands zu unterzeichnen.

§ 10 - Vereinsfinanzierung

(1) Die erforderlichen Geld- und Sachmittel des Vereins werden beschafft durch:

- a) Mitgliedsbeiträge;
- b) Entgelte für Veranstaltungen des Vereins;
- c) Spenden.

(2) Der Mitgliedsbeitrag beträgt: 100,- Euro p.a. Die Aufnahmegebühr 50,- Euro. Er ist jeweils fällig zum 1. Januar eines jeden Vereinsjahres. Zur Veränderung der Höhe des Mitgliedsbeitrags ist eine einfache Mehrheit der in der Mitgliederversammlung anwesenden Mitglieder erforderlich. Bei während des Geschäftsjahres neu eintretenden Mitgliedern wird

der Mitgliedsbeitrag unabhängig vom Eintrittsdatum mit dem Beschluss des Vorstands über die Aufnahme des neuen Mitglieds in voller Höhe fällig.

(4) Bei Auflösung des Vereins oder bei Wegfall steuerbegünstigter Zwecke fällt das Vermögen des Vereins an den Vorsitzenden, der der es ausschliesslich, unmittelbar und unverzüglich für gemeinnützige/mildtätige/kirchliche Zwecke im Sinne des Gesetzes vom 4. März 1994 zu verwenden hat. Ein eventuell entstehender Negativsaldo ist von allen ordentlichen Mitgliedern gemeinsam zu tragen. Der verbleibende Saldo wird nach Köpfen aufgeteilt und ist von jedem ordentlichen Mitglied zu begleichen.

(5) Beschlüsse über die künftige Verwendung des Vereinsvermögens dürfen erst nach Einwilligung des dafür zuständigen Amtes ausgeführt werden.

§ 11 - Ausschüsse / Arbeitskreise

Die Mitgliederversammlung und/oder der Vorstand ist berechtigt, zur Erfüllung des Vereinszweckes Arbeitskreise und Ausschüsse zu bilden.

§ 12 - Schlussbestimmung

Für unwirksame oder nicht eindeutige Paragraphen gelten die Auslegungen des «Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif». Sollte eine der aufgeführten Bestimmungen unrichtig, unvollständig oder unwirksam sein ist diese durch eine wirksame zu ersetzen. Alle anderen Bestimmungen gelten weiterhin unverändert.

§ 13 - Inkrafttreten

Diese Satzung tritt mit der Eintragung in das Vereinsregister in Kraft. Der Gerichtsstand ist Luxemburg.

Luxemburg, 7. November 2002.

1. Begrüssung

Herr Anton Engler, Administrateur-Délégué begrüßte die Teilnehmer im Haus der VP BANK (LUXEMBOURG) S.A. Anschliessend begrüßte Herr van den Berg die Teilnehmer und erwähnte mit einem Dank verbunden Herrn Markus Nellessen, der mit seiner Initiative Ende 2001 Anfang 2002 wesentlich dazu beigetragen hat, dass sich eine lose Interessengemeinschaft gebildet hat aus der nun dieser Verein hervorgeht.

Ein weiterer Dank gebührt der Projektgruppe Vereinsgründung / Satzung. Hier haben sich Ursula Back, Andrea Reinkens, Jürgen Wiegand, Thomas Lange und Bernd Bozet grosse Verdienste erworben.

Herrn Hermesdorf wurde für die Organisation dieser Veranstaltung gedankt und Herrn Anton Engler für die Gastfreundschaft und die netten Begrüssungsworte.

2. Vorlage der Tagesordnung

Tagesordnung wurde so angenommen.

3. Eröffnung der Gründungsveranstaltung

4. Feststellung der Wahlberechtigten

Der Verein hat 36 Gründungsmitglieder gemäss der beigefügten Anwesenheitsliste.

5. Konstituierung der Gründungsversammlung

Herr van den Berg erläuterte das Wahlprocedere; die Wahlordnung wurde einstimmig angenommen:

a) Wahl des Versammlungsleiters: Dirk van den Berg	36 Ja-Stimmen
b) Wahl des Schriftführers: Oliver Hermesdorf	36 Ja-Stimmen
c) Beschluss über Tagesordnung:	36 Ja-Stimmen
d) Beschluss über Wahlordnung:	36 Ja-Stimmen
e) Beschluss der Wahlkommission: Ursula Back, Roland Hein	36 Ja-Stimmen

6. Beschluss

a) über die Gründung	36 Ja-Stimmen
b) Verabschiedung der Satzung	36 Ja-Stimmen
c) Eintragung ins Vereinsregister	36 Ja-Stimmen

7. Wahl des Vorstandes

Die Kandidaten stellten sich kurz vor

a) Vorsitzender

Dirk van den Berg (29 Stimmen)

Rudolf Fuhrmann (7 Stimmen)

b) 1. Stellvertreter (Schriftführer)

Rudolf Fuhrmann (17 Stimmen)

Uwe Krönert (10 Stimmen)

Ursula Back (9 Stimmen)

c) 2. Stellvertreter

Ursula Back (14 Stimmen)

Uwe Krönert (8 Stimmen)

Gregor Schick (8 Stimmen)

Martin Wittschier (6 Stimmen)

d) Kassierer

Jürgen Wiegand (24 Stimmen)

Gregor Schick (12 Stimmen)

Die gewählte Vertreter nahmen die Wahl an.

Über die Beisitzer wird entschieden, wenn sich die Arbeitsgruppen gebildet haben.

8. Organisatorisches

Zum nächsten Treffen lädt die Bankgesellschaft BERLIN INTERNATIONAL S.A., 30, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg ein. Der Termin wird noch bekanntgegeben.

Arbeitsgruppenvorschläge

Analyse geschlossener Fonds

Thomas Lange 01/03

Michael Mohr, 01/03

Alfons Stölb

01/03

Logo / Internet

Rudolf Fuhrmann, Alexandra Kärner, Stephan Schwall, Oliver Hermesdorf, Martin Wittschier, Frank Becker, Andrea Reinkens

Referententätigkeit

01/03

Herr Krönert schlägt vor, Gelder durch Referententätigkeiten einzunehmen und dem Verein zu Spenden

Uwe Krönert,

M. Wittschier

01/03

Herr Wittschier bot an, sein Seminar, welches er an der ebs hält in Luxemburg zu halten und das Honorar dem Verein zu spenden. Der Vorstand dankt Herrn Wittschier ausdrücklich dafür. Die Höhe der Spende lässt sich dankenswerterweise durch uns selbst bestimmen.

DEVFP: hat finanzielle Unterstützung in Aussicht gestellt und wird dieses auf seiner Vorstandssitzung am 15. November 2002 besprechen

Krönert / van den
Berg

Auf Vorschlag von Herrn Krönert wird der Ausbildungsbedarf in Luxemburg abgefragt, um gegebenenfalls Seminare preiswerter hier am Bankplatz anzubieten

Vorstand 30.11.02

Hermesdorf 30.11.02

Themensammlung für unsere Treffen

Oliver Hermesdorf hat einen Referenten der EBS und wird einen Themenkatalog abstimmen

Vorstand 30.12.02

CFP Credit's? Der Vorstand wird Gespräche mit dem DEVFP führen

Herr Nellessen schlug vor, die Treffen ausserhalb der Mitgliederversammlungen auch Nicht-Vereinsmitgliedern zu öffnen. Der Vorschlag wurde einstimmig angenommen. Zu dem Kostenbeitrag wird der Vorstand einen Vorschlag erarbeiten.

Vorstand 01/2003

Kontaktaufnahme zu regionalen Institutionen wie IHK & Handwerkskammern, Lions Club, etc.

Vorstand 03/2003

Feierlichkeiten

Herr Dirk van den Berg erläuterte als Vorstandsvorsitzender des Vereins nochmals die Ziele, Vorhaben und sein persönliches Engagement für den künftigen Verein in einer Rede.

Herr Lucien Thiel (ABBL) drückte seine fachliche Patenschaft und die volle Unterstützung des Vereins durch die ABBL in seiner Ansprache aus. Des weiteren besteht die Möglichkeit, in Zukunft für Treffen die Räumlichkeiten der ABBL für den Verein zu nutzen.

Unterschriften von den anwesenden Gründungsmitgliedern.

Mitgliederliste - Stand: 12. November 2002

Nachname	Vorname	Geburtsdatum	Beruf	Nationalität	Privatadresse	Bank
Arend	Michael	06.02.70	FP	D	Klosterwiese 3 D-54338 Schweich	LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INT. S.A.
Bach	Oliver	24.03.74	FP	D	Bergweg 1B D-54470 Bernkastel-Kues	HVB LUXEMBOURG

Back	Ursula	12.08.58	CEP	D	Maximinstrasse 23 D-54292 Trier	LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INT. S.A.
Becker	Frank	16.09.74	CEP	D	Bahnhofstrasse 17 D-66706 Perl	HVB LUXEMBOURG
Birringer	Stefan	22.12.62	CEP	D	In der Allwiese 5 D-66571 Eppelbom	WestLB INTERNATIONAL S.A.
Bozet	Bernd	24.12.71	FP	D	Bahnhofstrasse 72 D-54338 Schweich	DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.
Erschens	Georg	05.11.66	FP	D	Maarstrasse 12 D-54309 Newel	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
Faust	Tüge	18.09.63	FP	D	Brunnenstrasse T D-54311 Trier	INTERINVEST, S.à r.l.
Fuhrmann	Rudolf	04.08.49	CFP, CEP	D	16, rue Munsterbusch L-2170 Senningerberg	HVB LUXEMBOURG
Gross	Jürgen	16.07.65	CFP	D	Flachlandener Strasse 18 D-66798 Wallerfangen	DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.
Grosse	Kai-Uwe	13.12.75	FP	D	Wiltinger Strasse 16 D-54329 Konz	DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.
Hammerl	Ralf	12.09.71	FP	D	Am Sprung 30 D-54329 Konz	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
Hein	Roland	08.06.65	CEP	D	Eichenweg 41 D-54329 Konz	DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.
Hermesdorf	Oliver	11.03.65	FP	D	Langenberggring 17 D-54329 Konz	VP BANK (LUXEMBOURG) S.A.
Homayounfar	Bettina	30.04.71	FP	D	Im Sauerborn 6B D-54340 Riol	LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INT. S.A.
Huttua	Nathalie	25.11.70	FP	L	12, rue de la Fontaine L-4447 Soleuvre	LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INT. S.A.
Karlowski	Daniela	01.09.67	CEP	L	8, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg	LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.
Kärner	Alexandra	08.08.69	FP	D	Auf dem Steg 41 D-54311 Trierweiler	HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A.
Klohe	Wolf P.	25.01.69	FP	D	31, rue Hiehl L-3341 Huncherange	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
Krönert	Uwe	11.03.70	CFP	D	Kalvarienbergstrasse 30A D-54595 Prüm	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
Lange	Thomas	31.12.67	FP	D	36, rue Adam Roberti L-2429 Luxembourg	BANKGESELLSCHAFT BERLIN INTERNATIONAL S.A.
Michalski	Borys	07.07.69	FP	PL	Saarstrasse 45 Apt. 14 D-54290 Trier	DZ BANK INTERNATIONAL S.A.
Mischo	Peter	28.08.67	CEP	D	Auf der Burg 2 D-54332 Wasserliesch	WestLB INTERNATIONAL S.A.
Mohr	Michael	09.03.70	CFP, CEP	D	Zur Grotte 2 D-54662 Beillingen	LANDESBANK RHEINLAND- PFALZ-INT. S.A.
Nellessen	Markus	14.01.67	CFP, CEP	D	In den Hässeln 5 D-54441 Wellen	HVB LUXEMBOURG
Przybyl	Wolfgang	11.06.54	ER	D	62, Mameranus L-8249 Mamer	HVB LUXEMBOURG
Reinkens	Andrea	02.03.72	CFP, CEP	D	21, Elterstrachen L-7260 Bereldange	HVB LUXEMBOURG
Reuter	Anja	18.11.71	FP	D	23, rue Anny Blau L-5515 Remich	WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.
Schick	Gregor	22.08.65	FP, CEP	D	Treverer Strasse 30 D-54295 Trier	WestLB INTERNATIONAL S.A.
Schmitz	Horst	27.01.62	FP, CEP	D	Secundinierstrasse 23C D-54298 Igel	HVB LUXEMBOURG
Schulz	Jürgen	20.10.51	CEP	D	126, rue des Muguets L-2167 Luxembourg	HVB LUXEMBOURG
Schwall	Stephan	19.10.71	CFP, CEP	D	Zum Hammelsberg 2 D-66706 Perl	LANDESBANK RHEINLAND- PFALZ INT. S.A.
Stölb	Alfons	07.01.66	FP	D	Güterstrasse 61	DRESDNER BANK

85663

Van den Berg	Dirk	22.10.66	CFP	D	D-54295 Trier 21, Elterstrachen L-7260 Luxembourg	LUXEMBOURG S.A. SAL. OPPENHEIM Jr. & CIE LUXEMBOURG S.A.
Wiegand	Jürgen	16.03.67	FP	D	31, rue de Stadtbredimus L-5408 Bous	BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
Wittschier	Martin	16.02.60	CFP	D	Sichelstrasse 2A D-54290 Trier	WINN- UNTERNEHMENSGRUPPE

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86209/999/360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

GOLDMAN SACHS 2 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

(anc. GOLDMAN SACHS MEZZANINE PARTNERS II ONSHORE LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-2015 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 89.363.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2002.

(86213/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

IMMOBILIERE DU MOULIN.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 84.948.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2002.

(86215/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 89.265.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002..
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2002.

(86216/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

ARARE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 72.577.

RECTIFICATIF

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2002, il y a lieu de lire:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange, Président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86229/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

LE LAPIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 86.007.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Stig Bernander, administrateur de société, demeurant à Tegelformsgatan, 10 Mölndal Sweden, administrateur de catégorie A.

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange, Administrateur de catégorie B, Président;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, administrateur de catégorie B.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86230/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

CHALLENGER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 33.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Antonio Fernandez Fernandez, ingénieur, demeurant à 28001 Madrid (SP), Villanueva, 54 exterior - derecha, Président

- Monsieur José Manuel Fernandez Fernandez, chimiste, demeurant à SP-27001, Lugo, Plaza de Angel Fernandez Gomez, 5-10; Administrateur-Délégué

- Monsieur Antonio Dominguez Arques, ingénieur agraire, demeurant à Mar Adriatico, 12, Majadahonda (Madrid); Administrateur-Délégué;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86231/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

CYBER FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: EUR 341.000,-.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.380.

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 18 novembre 2002 que le siège social de la Société a été transféré du 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour Publication et Requisition

CYBER FIN, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86263/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.809.

In the year two thousand two, on the seventh day of November.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., a Société Anonyme, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon, trade register Luxembourg section B number 11809, incorporated by deed dated on February 14th, 1974, published in the Mémorial C number 56 of March 18th, 1974, and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted by the undersigned notary on December 7, 1998, published in Mémorial C number 130 of March 2, 1999, and by deed under private seal dated April 15, 1999, in accordance with the law of December 10, 1998, about currency conversion into Euro.

The meeting is presided by Mr. Kunihiko Suzuki, Chairman of the Board, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Masashi Kamo, Director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. John Pierre Hettinger, Managing Director, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 137,914 (one hundred thirty-seven thousand nine hundred and fourteen) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 5,952,000.- (five million nine hundred and fifty-two thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 34,202,672.- (thirty-four million two hundred two thousand six hundred and seventy-two Euros) to EUR 40,154,672.- (forty million one hundred fifty-four thousand six hundred and seventy-two Euros) by the issue of 24,000 (twenty-four thousand) new shares having a par value of EUR 248.- (two hundred and forty-eight euros) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 5,952,000.- (five million nine hundred and fifty-two thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 34,202,672.- (thirty-four million two hundred two thousand six hundred and seventy-two Euros) to EUR 40,154,672.- (forty million one hundred fifty-four thousand six hundred and seventy-two Euros) by the issue of 24,000 (twenty-four thousand) new shares having a par value of EUR 248.- (two hundred and forty-eight Euros) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived to its preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 24,000 (twenty-four thousand) new shares the Japanese company NIKKO CORDIAL SECURITIES INC., with registered office at Tokyo, Japan.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon NIKKO CORDIAL SECURITIES INC., prenamed, here represented by virtue of one of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 24,000 (twenty-four thousand) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 5,952,000.- (five million nine hundred and fifty-two thousand Euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital.

The corporate capital is set at EUR 40,154,672.- (forty million one hundred fifty-four thousand six hundred and seventy-two Euros).

It is divided into 161,914 (one hundred sixty-one thousand nine hundred and fourteen) shares of a par value of EUR 248.- (two hundred and forty-eight Euros) each, entirely paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty-three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon, R.C. Luxembourg section B numéro 11809, constituée suivant acte reçu le 14 février 1974, publié au Mémorial C numéro 56 du 18 mars 1974, et dont les statuts ont été modifiés les dernières fois suivant acte reçu le 7 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 130 du 2 mars 1999, et par acte sous seing privé en date du 15 avril 1999, en application de la loi du 10 décembre 1998, décidant la conversion en euro du capital social.

L'assemblée est présidée par M. Kunihiro Suzuki, président - directeur général, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Masashi Kamo, directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Pierre Hettinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 137.914 (cent trente-sept mille neuf cent quatorze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.952.000,- (cinq millions neuf cent cinquante-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 34.202.672,- (trente-quatre millions deux cent deux mille six cent soixante-douze euros) à EUR 40.154.672,- (quarante millions cent cinquante-quatre mille six cent soixante-douze euros) par l'émission de 24.000 (vingt-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.952.000,- (cinq millions neuf cent cinquante-deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 34.202.672,- (trente-quatre millions deux cent deux mille six cent soixante-douze euros) à EUR 40.154.672,- (quarante millions cent cinquante-quatre mille six cent soixante-douze euros) par l'émission de 24.000 (vingt-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 24.000 (vingt-quatre mille) actions nouvelles la société de droit japonais NIKKO CORDIAL SECURITIES INC., avec siège social à Tokyo, Japon.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite NIKKO CORDIAL SECURITIES INC., prénommée, ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 24.000 (vingt-quatre mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 5.952.000,- (cinq millions neuf cent cinquante-deux mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 40.154.672,- (quarante millions cent cinquante-quatre mille six cent soixante-douze euros).

Il est divisé en 161.914 (cent soixante et un mille neuf cent quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros), entièrement libérées».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Suzuki, M. Kamo, J.P. Hettinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 136S, fol. 96, case 2.— Reçu 59.520 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

J. Elvinger.

(86211/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

REALSTAR HEALTHCARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

In the year two thousand and two, on the fourth of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The company under the laws of the Province of Ontario REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., having its registered office in Toronto, Ontario (Canada),

here represented by Mr. Guy Benzeno, bachelor in law, residing in Strassen, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of REALSTAR HEALTHCARE, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, incorporated by deed on the 25th of September 2002, not yet published in the Mémorial C,

and that he has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of one million nine hundred and seventy-five thousand Pound Sterling (1,975,000.- GBP), in order to raise it from its present amount of twenty-five thousand Pound Sterling (25,000.- GBP) to two million Pound Sterling (2,000,000.- GBP), by the issue of nineteen thousand seven hundred and fifty (19,750) new shares of a par value of one hundred Pound Sterling (100.- GBP) each.

The nineteen thousand seven hundred and fifty (19,750) new shares have been subscribed and fully paid up by the actual shareholder REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., prenamed, by payment in cash so that the amount of one million nine hundred and seventy-five thousand Pound Sterling (1,975,000.- GBP) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article six of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«The corporate capital is set at two million Pound Sterling (2,000,000.- GBP) consisting of twenty thousand (20,000) shares with a par value of one hundred Pound Sterling (100.- GBP) each, totally paid up, and subscribed by the sole share owner the company under the laws of the Province of Ontario REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., having its registered office in Toronto, Ontario (Canada).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately forty-one thousand Euros.

The amount of the capital increase is evaluated at 3,160,000.- EUR.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatre novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société régie par les lois de la Province d'Ontario REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., ayant son siège social à Toronto, Ontario (Canada),

ici représentée par Monsieur Guy Benzeno, licencié en droit, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné. restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire. a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de REALSTAR HEALTHCARE, S.à r.l. ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, constituée par acte en date du 25 septembre 2002, non encore publié au Mémorial C,

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de un million neuf cent soixante-quinze mille livres sterling (1.975.000,- GBP), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille livres sterling (25.000,- GBP) à deux millions de livres sterling (2.000.000,- GBP), par l'émission de dix-neuf mille sept cent cinquante (19.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent livres sterling (100,- GBP) chacune.

Les dix-neuf mille sept cent cinquante (19.750) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé actuel REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., prédésignée, par versement en numéraire de sorte que la somme de un million neuf cent soixante-quinze mille livres sterling (1.975.000,- GBP) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions de livres sterling (2.000.000,- GBP), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de cent livres sterling (100,- GBP) chacune, entièrement libérées et souscrites par l'associé unique, la société régie par les lois de la Province d'Ontario REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., ayant son siège social à Toronto, Ontario (Canada).»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de quarante et un mille euros.

Le montant de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de 3.160.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: G. Benzeno, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 136S, fol. 98, case 1.- Reçu 30.907,67 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

J. Elvinger.

(86212/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

INTERVALOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 14.387.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires étrangères, Kehlen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Il résulte également du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 juillet 2002 que Monsieur John Seil a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86232/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée,
(anc. GOLDMAN SACHS MEZZANINE PARTNERS II OFFSHORE LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 88.045.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 octobre 2002.

(86217/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2002.

(86218/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

POLYMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.664.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2002.

(86220/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

CREACTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 45.479.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2002.

(86221/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SAINT CLAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 63.379.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

R. P. Pels.

(86240/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SAINT CLAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 63.379.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

R. P. Pels.

(86241/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FERVEN INTERNATIONAL AGROPECUARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.535.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour FERVEN INTERNATIONAL AGROPECUARIA HOLDING S.A.

Signature

(86225/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FERVEN INTERNATIONAL AGROPECUARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.535.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour FERVEN INTERNATIONAL AGROPECUARIA HOLDING S.A.

Signature

(86226/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

PIERDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.983.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2002.

(86222/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

JUMATT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.631.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2002.

(86223/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FMC FINANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.086.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 25 novembre 2002

Le mandat des gérants et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86246/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FLOUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.355.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 23 septembre 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86233/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FLOUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L- 1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.355.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 30 septembre 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Vilmo Montanari
- Monsieur Sergio Vandi
- Monsieur Mirko La Rocca

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Vincent Thill

Lors de cette même assemblée, le siège social de la société a été transféré du 5, bd de la Foire, Luxembourg au 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86234/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FIEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 20.346.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 12 novembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de FIEM HOLDING S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter: EUR 649.107,90

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

T. Van Dijk / C. Ferry.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86262/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.908.

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 25.411.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire Jacques Delvaux en date de ce jour et avant les présentes.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 1.550.000,- (un million cinq cent cinquante mille Euros), représenté par 155.000 (cent cinquante cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, 9-11, rue Goethe, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Caterina Lanteri, employée privée, 9-11, rue Goethe, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Fiorucci, employé privé, 9-11, rue Goethe, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.550.000,- (un million cinq cent cinquante mille Euros) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de réduire le compte de prime d'émission d'un montant de EUR 7.940.000,- (sept millions neuf cent quarante mille euros), en vue du remboursement aux actionnaires au prorata des actions détenues, en observant les prescriptions de l'article 69 (3) de la loi sur les sociétés.

2. Divers.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le compte «prime d'émission» d'un montant de EUR 7.940.000,- (sept millions neuf cent quarante mille euros),

sans réduction du capital social, du nombre d'actions ou de la valeur nominale, lesquels restent inchangés, pour ramener ce compte de son montant actuel de EUR 8.779.768,83 (huit millions sept cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-huit euros et quatre-vingt-trois cents) à EUR 839.768,83 (huit cent trent-neuf mille sept cent soixante-huit euros et quatre-vingt-trois cents),

et de rembourser ce montant aux actionnaires, au prorata des actions détenues.

La preuve de l'existence du montant de EUR 7.940.000,- (sept millions neuf cent quarante mille euros) comptabilisé sur le compte «prime d'émission» a été rapportée au notaire instrumentaire au moyen des comptes annuels au 31 octobre 2001, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 6 août 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au conseil d'administration, en vue de réaliser toutes les opérations en relation avec la réduction dont question ci-avant, en observant les prescriptions de l'article 69 (3) de la loi sur les sociétés.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 660,-.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. Murari, C. Lanteri, J.-P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 136S, fol. 92, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

J. Delvaux.

(86488/208/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

NUTRACEUTICAL RESEARCH S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 80.208.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée NUTRACEUTICAL RESEARCH S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous la Section B et le 80.208, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 28 décembre 2000, publié au Mémorial C-2001, page 32.711, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 58.143.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 20.561.

L'assemblée est présidée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le président désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé privé, 29, avenue Monterey.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Marco Sterzi, conseil fiscal, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 200.000,- (deux cent mille Euro) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation.
2. To release all responsibility to the directors and to internal auditor in charge at the moment that the company was put in liquidation.
3. To release all responsibility to the liquidator and to the auditor to the liquidation.
4. Payments that will be done following the report of the liquidator and of auditor to the liquidation, and transfer to the shareholders of the residual net assets.
5. Way to put the residual assets at Shareholder's disposal.
6. Designation of the place where the documents and files of the company will have to be deposit and will have to be kept for five years.
7. Closing of the liquidation process.
8. Miscellaneous.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Achille Severgnini, demeurant à Milan, Via Camperio 9, nommé commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée donne pouvoir à M. Marco Sterzi, préqualifié, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de répartir les actifs restants de la liquidation, savoir EUR 1.830,99 plus les éventuels intérêts, à l'actionnaire unique.

Sixième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société NUTRACEUTICAL RESEARCH S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 18, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Demarinis, G. Saddi, M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

J. Delvaux.

(86489/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

KINGREAL COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.634.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(86452/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

KINGREAL COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.634.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à la date statutaire le 17 mai 2002*

3. L'Assemblée constate que plus de 50% du capital est absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2001; les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86453/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.030.

L'an deux mille deux, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 36.030,

constituée par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 13.088,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 30.523.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Verlainne, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Laure Roussel, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 5.000.000 (cinq millions) d'actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de USD 9.100.000,- (neuf millions cent mille US dollars), en vue de porter le capital social de son montant actuel de USD 50.000.000,- (cinquante millions de US dollars) à USD 59.100.000,- (cinquante-neuf millions cent mille US dollars), par la création et l'émission de 910.000 (neuf cent dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- chacune donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes; à souscrire au pair et à libérer intégralement par un actionnaire par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de USD 9.100.000,- (neuf millions cent mille US dollars), d'une créance que cet actionnaire a sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

2. Renonciation par l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital ci-dessus, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

4. Augmentation de capital par incorporation des résultats reportés à concurrence de USD 900.000,- (neuf cent mille dollar US), en vue de porter le capital social de son montant actuel de USD 59.100.000,- (cinquante neuf millions cent mille US dollars), à USD 60.000.000,- (soixante millions de US Dollars) par la création de 90.000 (quatre vingt dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars US) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et attribution gratuite aux actionnaires actuels en proportion de leur quote-part détenue dans le capital.

5. Changement de la devise d'expression du capital social de USD en EUR, au cours de conversion applicable à la date de la présente assemblée, à savoir: 1 USD=1 EUR,

de sorte que le capital social actuel de USD 60.000.000 (soixante millions de dollars US), représenté par 6.000.000 (six millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 10,- chacune, s'élèvera, après conversion, à EUR 60.000.000,- représenté par 6.000.000,- (six millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune

6. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité dans la nouvelle devise du capital social.

7. Instauration d'un capital autorisé de EUR 80.000.000,-, divisé en 8.000.000,- actions d'une valeur nominale de EUR 10,- par action, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 novembre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration;

8. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions repré-

sentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, les statuts aux changements intervenus.

9 . Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 60.000.000,- représenté par 6.000.000 (six millions) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 80.000.000,-, divisé en 8.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 novembre 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

10. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 9.100.000,- (neuf millions cent mille US dollars),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de USD 50.000.000,- (cinquante millions de US dollars) à USD 59.100.000 (cinquante-neuf millions cent mille US dollars),

par la création et l'émission de 910.000 (neuf cent dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars) chacune donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes;

à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'actionnaire majoritaire, par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de USD 9.100.000,- (neuf millions cent mille US dollars), d'une créance que cet actionnaire a sur la société,

le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Souscription

Et à l'instant est intervenu:

la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Monsieur Jean-Pierre Verlaine et Monsieur Christophe Velle, préqualifiés,

ci-après dénommée «l'intervenant»

agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire majoritaire, savoir, la société PREMUDA SpA, avec siège social à Trieste, Italie,

en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2002, laquelle après signature ne varetur restera annexée aux présentes.

Lequel intervenant, ès-qualité qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et a déclaré souscrire à 910.000 (neuf cent dix mille) actions nouvelles.

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 910.000 (neuf cent dix mille) actions nouvelles par le souscripteur, préqualifié,

lequel, représenté comme dit ci-avant, a libéré intégralement l'augmentation du capital prédésignée, par l'apport, jusqu'à concurrence de USD 9.100.000 (neuf millions cent mille US dollars), d'une créance certaine, liquide et exigible, qu'il détient sur la société PREMUDA INTERNATIONAL S.A.,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à.r.l., avec siège social à Luxembourg, 50, Val Fleuri,

en date du 5 novembre 2002, lequel rapport conclut comme suit:

«La description de la créance actionnaire correspondant à l'apport répond à des conditions normales de précision et de clarté.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

La preuve de la demande de souscription a été apportée au notaire par l'ordre de souscription contenue dans la procuration.

Renonciation

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant en faveur de l'actionnaire souscripteur, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 5 novembre 2002,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital par incorporation des résultats reportés à concurrence de USD 900.000,- (neuf cent mille US dollars),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de USD 59.100.000,- (cinquante neuf millions cent mille US dollars), à USD 60.000.000,- (soixante millions de US dollars),

par la création de 90.000 (quatre vingt dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars US) chacune,

émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à attribuer gratuitement aux actionnaires actuels en proportion de leur quote-part détenue dans le capital.

La preuve de l'existence des «résultats reportés» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2001 dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2002, ainsi que par une situation au 30 juin 2002.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer de la devise d'expression du capital social de USD en EUR, au cours de conversion applicable à la date de la présente assemblée, à savoir: 1 USD=1 EUR,

de sorte que le capital social actuel de USD 60.000.000,- (soixante millions de dollars US), représenté par 6.000.000 (six millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 10,- chacune,

s'élèvera, après conversion, à EUR 60.000.000,- représenté par 6.000.000,- (six millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune

La preuve du cours de change existant entre le USD et l'Euro à la date de ce jour a été rapportée au notaire instrumentant par certificat bancaire.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 5 novembre 2002 en Euro.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 80.000.000,- (quatre-vingt millions d'Euro), divisé en 8.000.000 (huit millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- par action,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 novembre 2007, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration;

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toutes autres personnes dûment autorisées, pour recueillir les souscription et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article cinq des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 60.000.000,- (soixante millions d'Euro), représenté par 6.000.000 (six millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) par action.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 80.000.000,- (quatre-vingt millions d'Euro), divisé en 8.000.000 (huit millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 novembre 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 96.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Verlaine, C. Velle, L. Roussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 12, case 8. – Reçu 90.782,12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

J. Delvaux.

(86490/208/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

MONDIA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.809.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2002

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Constitution de l'assemblée générale.
3. Désignation du secrétaire.
4. Désignation du scrutateur.
5. Transfert du siège social d'actuellement 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, à prochainement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 1. La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M. José Jumeaux demeurant au 66, rue Marie Adélaïde, L-2028 Luxembourg.
 2. L'assemblée générale extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, était régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les différents points portés à l'ordre du jour. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 3. L'assemblée choisissait Mme Patricia Catucci demeurant au 50, rue des Champs, L-3912 Mondernange comme secrétaire.
 4. L'assemblée choisissait Mlle Séverine Flammang demeurant au 17, rue de la Liberté F-57300 Mondelange comme scrutateur.
 5. L'assemblée décidait à l'unanimité de transférer le siège social d'actuellement 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, à prochainement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 6. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signatures

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(86290/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FIGESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.400.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2002 que Messieurs Edmond Ries et John Seil changent de catégorie de signature et passent de la catégorie A à la catégorie B. Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange.

Signataires catégorie B:

- Monsieur Marc Lüthi, administrateur de sociétés, demeurant à Genève, Suisse,
- Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant à Vesenaz, Suisse,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
- Monsieur Edmond Seil, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86228/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SOLUXEMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 72.440.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 10 mai 2002

Lors de ladite assemblée, les résolutions suivantes ont été prises, à l'unanimité:

- a. les comptes annuels et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 sont approuvés;
- b. le bénéfice de 11.448,- LUF est reporté à l'exercice 2002 sous déduction de 5% qui devront être affectés à la réserve légale;
- c. Il a été décidé que sur les bénéfices reportés de l'exercice 2000, 52.000,- LUF seront affectés au poste «provision impôt».
- d. Par vote spécial, décharge est accordée à chacun des administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat et gestion pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- e. Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire en cours d'exercice: Monsieur André Mathieu avec effet au 10 août 2000 et ratification de la décision du conseil d'administration du 10 août 2000 nommant Monsieur Marian Murzynski, employé privé demeurant à Rumelange comme nouvel administrateur de la société afin d'achever le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signature

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86244/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

SOLUXEMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 72.440.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 11 novembre 1999, publié au Mémorial C
N° 14 du 5 janvier 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLUXEMCO S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

(86248/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

BELAUTO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.130.

Démission

Le soussigné Kraitem Maroun, demeurant 23, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg, déclare avoir démissionné de son poste d'administrateur de la société BELAUTO S.A. avec effet au 17 octobre 2002.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

M. Kraitem.

Enregistré à Capellen, le 27 novembre 2002, vol. 139, fol. 51, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(86235/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

FONDAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 66.969.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

D. C. Oppelaar.

(86237/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

RUPELZAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 65.094.

Par la présente, Monsieur Rudi Lehnen présente sa démission en sa qualité d'Administrateur et d'Administrateur délégué au sein de la société RUPELZAND INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

R. Lehnen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86238/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

GLOBAL TECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.440.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

P. Gallasin.

(86239/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.
